



PORSCHE



Véhicules d'occasion
Porsche Approved
Garantie

Véhicules d'occasion Porsche Approved Éprouvés et engagés.

Les deux tiers de nos voitures sont encore en circulation. Logique, car nous prenons soin d'elles dans les moindres détails.

Et toute Porsche qui passe avec succès les 111 points de contrôle Porsche Approved bénéficie pour cette raison de la garantie occasion Porsche Approved, idéalement adaptée pour parer à toute éventualité.

Parce que c'est une évidence pour nous, la garantie occasion Porsche Approved assure une couverture identique à celle des véhicules neufs – preuve de notre engagement, 100 % Porsche.

Elle est, par exemple, valable dans le monde entier, où elle couvrira tous les organes et composants de votre Porsche, pièces et main d'œuvre comprises, à 100 %. Sans aucune franchise, ni aucune limitation de kilométrage, pendant toute la durée de la garantie.

La garantie occasion Porsche Approved.

La garantie occasion Porsche Approved s'étend initialement sur 12 mois, mais vous avez bien entendu la possibilité de la prolonger. Pour en bénéficier, votre Porsche doit avoir parcouru moins de 200 000 km et être âgée de 9 ans maximum. Concrètement, elle peut être garantie jusqu'à son 10^e anniversaire. Si votre Porsche a moins de 8 ans, nous vous offrons cependant la possibilité d'opter pour une garantie de 24 mois.

Et, même si la voiture achetée ne bénéficie pas initialement de la garantie Porsche Approved ou si

celle-ci est terminée, vous pouvez contracter une nouvelle garantie Porsche Approved auprès du Réseau Officiel Porsche.

La préparation des voitures.

À part vous, personne ne connaît mieux votre Porsche que nos techniciens. Ils sont les garants d'une remise en état et d'une préparation digne du niveau d'exigence de la marque. Notre contrôle Porsche Approved s'appuie sur une checklist de 111 points qui sont autant de repères précis permettant de définir les interventions techniques à réaliser. De l'ABS à l'allumage, chaque voiture est intégralement

Nos conditions de garantie :

- Validité dans le monde entier
- Validité dans l'ensemble du Réseau Officiel Porsche
- Durée de 12 ou 24 mois
- Couverture de tous les composants de la voiture
- Absence de franchise
- Prise en charge de l'intégralité des frais (pièces et main-d'œuvre) à hauteur de la valeur résiduelle de la voiture
- Kilométrage illimité pendant la période de couverture
- Couverture de toute Porsche jusqu'à son 10^e anniversaire
- Pièces Porsche d'origine
- Prise en charge simplifiée
- Prolongation et transmission de garantie possibles dans le cas d'une vente entre particuliers ou dans le cadre du Réseau Officiel Porsche



examinée avec minutie et, si nécessaire, réparée – exclusivement avec des pièces d'origine Porsche.

Au-delà de la perfection technique, la nouvelle garantie occasion Porsche Approved vous promet un plaisir immense au volant.

La transparence se doit avant tout d'être visible.

Un seul objectif : vous assurer satisfaction et plaisir au volant de chaque Porsche. Il est donc essentiel aussi de vous informer des points que la garantie Porsche Approved ne couvre pas et des raisons de ces choix. Avec le

temps, votre Porsche change, notamment sur le plan esthétique (dans le cas d'un intérieur tout cuir, par exemple) et acoustique, sans que cela n'altère pour autant ses fonctionnalités. Certaines pièces subissent par ailleurs une usure et un vieillissement naturels. C'est pourquoi votre véhicule doit être entretenu à intervalles réguliers.

Ces changements d'ordre acoustique et esthétique, ainsi que le vieillissement et l'usure normale ne sont pas considérés comme des défauts. Ils sont, de ce fait, exclus de la garantie.

Pièces d'usure :

- Les essuie-glaces
- Roues complètes (pneus et jantes)
- Plaquettes et disques de freins
- Amortisseurs
- Disque d'embrayage, et disque de pression d'embrayage
- Courroies d'entraînement, rouleau de réglage de sensibilité, poulie
- Bougies
- Batteries
- Réservoir PDCC
- Liquide de refroidissement
- Toutes les lampes (sauf Xenon et feux LED)
- Tous les filtres, liquides, huiles et graisses



Une garantie labellisée.

La garantie Porsche Approved ne peut être contractée qu'en association avec un contrôle réussi selon les critères Porsche Approved. Le Réseau Officiel Porsche vous informera des différentes étapes à suivre.

Garantie de mobilité.

Outre les prestations de garantie classiques, nous vous offrons une garantie de mobilité exclusive : l'assistance Porsche. Un service d'assistance 24 heures sur 24, 365 jours par an, où que vous vous trouviez en Europe. La couverture Porsche Assistance comprend des services d'intervention directe en cas de panne, allant jusqu'à l'organisation de la poursuite de votre déplacement ou de votre retour à votre domicile.



Pour plus de détails sur cette offre, consultez le site www.porsche.com ou contactez votre partenaire Porsche. Sous réserve de toute erreur ou omission.

Les textes, photos et autres informations contenus dans le présent tarif sont la propriété de la société Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG.

Toute reproduction, représentation ou autre usage sans le consentement préalable de la société Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG est illicite.

Porsche, l'écusson Porsche, 911, Carrera, Boxster, Cayman, Cayenne, Panamera ainsi que les autres noms d'équipements mentionnés dans la présente documentation sont des marques déposées par la société Dr. Ing. h.c. Porsche AG
Porscheplatz 1
70435 Stuttgart, Allemagne
www.porsche.com
© Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG, 2013

Édition : 12/13
Printed in Germany
WSLU7701115630 FR/WW